

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 1^{er} AVRIL 2025 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le mardi 1^{er} avril 2025 à la mairie à 18 heures30 sous la présidence de Bruno LESSAULT, Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie DOS SANTOS.

Absente excusée : Isabelle VACHEY (donne pouvoir à Maryvonne BOUQUIN)

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 04 février 2025
- Délibération approbation du compte de gestion 2024
- Délibération approbation du compte administratif 2024
- Délibération vote des taxes
- Délibération attribution des subventions aux associations
- Délibération vote du budget primitif 2025
- Délibération transfert de compétence petite enfance et approbation des nouveaux statuts
- Délibération tarifs ramées
- Délibération réforme apostille
- Questions et informations diverses.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

4 – Délibération approbation du compte de gestion et compte administratif 2024

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Dépenses 2024	509 498.98 €	Résultat 2024 : 103 215.07 €
	Recettes 2024	406 283.91 €	Soit un excédent 2024 cumulé de 1 944.35 €
Investissement	Dépenses 2024	40 376.59 €	Résultat 2024 : 160 204.97 €
	Recettes 2024	200 581.56 €	Soit un excédent 2024 cumulé de 66 157.34 €

L'excédent global du budget principal au 31/12/2024 était donc de 68 101.69 €

Un reliquat de subvention et de FCTVA reste à percevoir.

Le conseil approuve avec 9 voix pour le compte administratif (le maire ne participant pas au vote de celui-ci) et avec 10 voix pour le compte de gestion.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

5 – Délibération vote des taxes

Bruno LESSAULT rappelle les taux des taxes :

- Taxe foncière bâti 30.23 %
- Taxe foncière non bâti 32.64 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 16.53 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) 18.73 %

Les ressources fiscales pour 2025 s'établissent à 178 136 €

Il rappelle que les taux votés par la municipalité ne changent pas mais le montant de la base d'imposition fixé par la DGFIP est révisé à la hausse, entraînant une augmentation de l'impôt, indépendant de la volonté des élus. Monsieur le maire propose que les taux des 4 taxes soient reconduits.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

6 – Délibération pour attribution des subventions aux associations

	2025
STE COMM CHASSEURS	200,00 €
FAMILLES RURALES	300,00 €
SIRP COOPERATIVE	200,00 €
ANIMATION DE BAUDRES	400,00 €
CLUB DE GYM	200,00 €
AMICALE DES ANCIENS ELEVES	300,00 €
SAINT VINCENT	300,00 €
UNC SECTION BAUDRES	100,00 €
AAPPMA DE LANGÉ (pêche)	200,00 €
SPORT ET NATURE LEVROUX	50,00 €
CROIX ROUGE	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50,00 €
ASSIOTATION SPORTIVE COLLEGE DE LEVROUX	100,00 €
ADMR	50,00 €
FSE COLLEGE CONDORCET	50,00 €
RESTOS DU CŒUR	50,00 €
AFM TÉLÉTHON	150,00 €
TOTAUX	2 750,00 €

Françoise LIMOGES informe le conseil qu'un dossier a été remis à chaque président d'association, les dossiers sont tous remplis.

Les membres du conseil observent que certaines associations demandent une subvention sans proposer de montant. Pascal FILLON propose d'uniformiser les montants à l'avenir. Le conseil priorise les associations baldériennes en raison de leurs activités et prend en compte certaines associations extérieures dont la commune a des bénéficiaires et des associations caritatives.

L'attribution des subventions est adoptée à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

7 – Délibération concernant le vote du budget primitif 2025

Françoise LIMOGES présente le budget primitif 2025, par section : investissement et fonctionnement, puis par chapitre et donne des explications sur les montants : travaux acoustiques et porte de la maison des associations, nouveaux contrats dans les bâtiments communaux suite à l'arrivée de la fibre, augmentation des cotisations des personnels, de la participation au SIRP, des recettes sur les panneaux photovoltaïques, des travaux aux multi-services, SDEI.

Bruno LESSAULT et Caroline OVIDE ont rencontré Mme PELLETIER, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) pour la préparation du budget. Elle constate que des sommes inscrites en fonctionnement relèvent plutôt de l'investissement, ce qui entraîne un léger déséquilibre budgétaire et propose d'effectuer une rectification afin de régulariser celui-ci. Elle nous informe également que certains travaux effectués par les employés (en régie) peuvent passer du fonctionnement vers l'investissement (matériaux et heures des employés dédiées aux travaux).

Concernant les travaux de l'étang, ils auraient dû être mis en investissement mais sur le conseil de la trésorerie et à cause d'un mauvais énoncé sur la facture, il fallait inscrire cette dépense en fonctionnement.

Mme PELLETIER nous a alerté sur les modalités de calcul pour la dotation du SIRP. En effet, depuis sa création en 1986, la participation se calcule pour 50% au prorata de la population et pour 50% au prorata du nombre d'élèves de chaque commune or le nombre d'habitants ne devrait pas être pris en compte ; les charges (eau électricité) devraient être réparties proportionnellement au nombre d'élève, ce serait plus équitable. Selon Mme PELLETIER il faudrait revoir les statuts. Jean-Yves GAPIN propose la modification de ceux-ci et l'ajout de la révision régulière. Pascal FILLON fait observer que la trésorerie n'apporte pas les bons conseils.

Françoise LIMOGES et Bruno LESSAULT concluent que la commune a perdu de l'argent depuis de nombreuses années.

Bruno LESSAULT explique qu'en 2024 la municipalité a monté un dossier de demande subvention FAR pour la réfection des toitures école et mairie. Etant donné le projet d'enfouissement de réseaux EDF et Orange, la municipalité a décidé de reporter cette réfection en 2025. L'enfouissement n'étant pas réalisé en 2024, il est donc reporté en 2025, ce qui repousse aussi la demande de subvention. Or le FAR a octroyé une subvention pour ces travaux qui ne seront fait qu'en 2026.

Le maire tient également à préciser que le compte de la commune est correct malgré les rumeurs infondées.

Le budget primitif est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

8 – Délibération concernant les tarifs de location des ramées

Bruno LESSAULT a constaté une anomalie sur le tarif de location des ramées (même tarif pour 2 ou 3 ramées)

Il propose les tarifs suivants :

- 1 ramée 10 €
- 2 ramées 20 €
- 3 ramées 30 €

Le conseil vote à l'unanimité

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

9 – Délibération de transfert de compétence

Bruno LESSAULT fait la présentation : au niveau de la communauté de communes, une réflexion a été menée sur le transfert de la compétence « petite enfance » puisque les structures multi-accueil (Levroux : 16 enfants) et micro-crèche (Vineuil : 12 enfants) profitent à l'ensemble du territoire. La commune de Rouvres-les-Bois a ouvert une micro-crèche privée.

Ce type de structure est un mode de garde complémentaire aux assistantes maternelles. La liste de celles-ci devrait être communiquée aux mairies.

Ce transfert de la compétence « petite enfance » permettrait de répartir les charges sur l'ensemble des communes bénéficiaires, de mutualiser le personnel, d'améliorer l'accueil tout en bénéficiant de nouvelles recettes de la CAF. Le président de le Com Com propose la modification des statuts.

Sophie DOS SANTOS demande l'effectif actuel : 21 enfants hors Levroux sur 38.

Françoise LIMOGES ajoute que le taux de remplissage doit être respecté pour bénéficier des aides de la CAF, dit que la commune va devoir encore payer.

Sophie DOS SANTOS fait remarquer qu'il ne faut pas que les places soient réservées seulement aux enfants de Levroux mais être attribuées aussi aux familles des communes de la Com Com, et en dernier aux familles extérieures à celle-ci s'il reste des places.

Jean-Yves GAPIN demande d'avoir un droit de regard.

Pour les calculs, il souhaite que l'effectif d'enfants par commune soit pris en compte et non le nombre d'habitants, que les règles soient équitables, en appliquant la règle de 3 pour le financement.

Pascal FILLON et Catherine GUILLAUMIN sont favorables à cette adhésion étant donné que la commune n'a rien à proposer aux familles, pas de structures, pas d'assistantes maternelles.

Le budget risque d'être compliqué à établir en raison des prévisions d'effectifs.

Catherine GUILLAUMIN propose que les parents inscrivent le plus tôt possible leur enfant à naître.

Jean-Yves GAPIN propose de retenir la moyenne d'âge des parents pour faire une évaluation.

Les salariés actuels des crèches vont-ils rentrer dans la Com Com ?

Françoise LIMOGES précise qu'il y a des normes à respecter concernant le nombre d'enfants par encadrant. En attendant que ces questions soient posées, l'ensemble du conseil choisit d'attendre pour voter la délibération.

Contre : 0 Abstention : 0 pour : 10

10 – Délibération sur la réforme de l'apostille

L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de signature ou du sceau d'un document.

La réforme implique que les communes doivent désigner des référents et transmettre les coordonnées à l'ordre des notaires. La procédure va être dématérialisée, un portail est ouvert et une base de données a été créée. Les notaires pourront la consulter pour vérifier la conformité de la signature. Françoise LIMOGES propose au conseil la désignation des référents : Bruno LESSAULT, maire – Maryvonne BOUQUIN, Catherine GUILLAUMIN et Françoise LIMOGES : adjointes – Caroline OVIDE, secrétaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

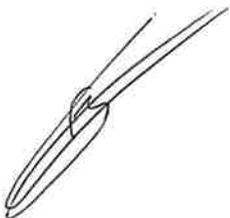
11 – Questions et informations diverses

- 🗳 Mme PELLETIER, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) propose aux membres du conseil municipal une intervention de 2h pour expliquer le fonctionnement d'un budget. Le conseil souhaite qu'elle soit programmée en septembre.
- 🗳 Commerce : les locataires du logement sont partis. Un candidat s'est présenté pour la reprise du commerce. Une réunion de travail va être fixée pour l'ensemble du conseil.
- 🗳 Feu d'artifice : la commission Vie associative s'est réunie le 10 mars dernier. L'artificier Jérémy HERVÉ est reconduit.
- 🗳 Panneaux photovoltaïques : Bruno LESSAULT a rencontré EDF-EnR lundi 31 mars. Le 1^{er} avril il a reçu une très bonne nouvelle. Le projet a obtenu un avis favorable de la CRE pour la moitié du projet. Il y a recours pour l'autre moitié (problème de distance) qui sera réglé prochainement. Les demandes d'autorisation de travaux arrivent. Les appels d'offre, les travaux sont lancés et devraient débuter en septembre. La taxe d'aménagement sera versée sur la section investissement. Le planning de ce projet est bien respecté car EDF EnR nous avait annoncé 4 ans de procédure et c'est le cas. Catherine GUILLAUMIN a évoqué la fête de la transhumance.
- 🗳 Déchets sauvages au bord du Nichat : la commune a récupéré un impressionnant stock de ficelle jeté par les installateurs de la fibre.
- 🗳 Déchetterie : M. GUILLOT, responsable à la Com Com a été remplacé par une personne originaire de Montipouret.

La séance est levée à 20h27

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

